



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024

OBJET :

DE-24-09-1-07) MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DE LA VILLE AU TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK ET D'UN CITY STADE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240925-lmc1H12299H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2024
Date de Publication : 30/09/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n°17-121 en date du 18 décembre 2017 du territoire Paris Est Marne & Bois définissant l'intérêt territorial de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » ;

Considérant la demande des jeunes vincennois au cours de leurs assises de pouvoir bénéficier d'un accès libre à une structure de skatepark et de de city stade ;

Considérant que le territoire Paris Est Marne & Bois exerce en lieu et place de ses membres la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » ;

Considérant le projet d'aménagement d'un skatepark et d'un city stade proposé par les services du territoire et de la ville ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 18 septembre 2024,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Sollicite l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois, afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement d'un skatepark et d'un city stade, dont c'est la compétence.

ARTICLE II : Décide de mettre à disposition les parcelles constituées par les lots de volume n°11, 22 et 23 (partiel) du lot 4 du lotissement « le domaine du bois de vincennes) sur lesquelles sera aménagée la structure.

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240925-lmc1H12299H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2024 Date de Publication : 30/09/2024
--

Signé

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240925-lmc1H12299H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2024
Date de Publication : 30/09/2024